



السفارة والبعثة الدائمة للجمهورية التونسية بلاهاي

Embassy and Permanent Representation of Tunisia in The Hague

DECLARATION DE S.E M. SKANDER DENGUEZLI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES A LA
109^{ème} SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

(La Haye, 8-11 juin 2025)

M. Le Président,

M. le Directeur Général,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord présenter au nom de ma délégation à S.E.M. Thomas Schieb, Ambassadeur et Représentant Permanent d'Allemagne, nos chaleureuses félicitations maintenant qu'il assume la présidence de la 109^{ème} session du Conseil Exécutif. Nous sommes persuadés que grâce à sa riche expérience, les travaux de cette session seront couronnés de succès.

Ma délégation souhaite également remercier S.E.M Andres Horacio Teran, Ambassadeur d'Equateur, pour avoir présidé avec succès la précédente session du CE.

J'aimerais, en outre, exprimer notre appréciation au Directeur Général de l'OIAC, S.E.M. l'Ambassadeur Fernando Arias, pour sa déclaration pertinente et exhaustive et pour ses actions déterminées à la tête de l'Organisation en faveur du désarmement et de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC).

L'occasion m'est également offerte pour rendre un hommage appuyé à l'Ambassadeur Odette Melono, ainsi qu'au personnel du Secrétariat Technique pour leur disponibilité et leur efficacité hautement appréciées, dans l'appui apporté aux Etats parties.

Ma délégation souhaite de prime abord, faire sienne la déclaration du Groupe africain prononcée par le Coordinateur S.E.M. Madonsela, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République d'Afrique du Sud, ainsi que la déclaration du Mouvement des Pays Non Alignés et de la Chine, prononcée par S.E. Mme Mirjam Blaak Sow, Ambassadeur, Représentante Permanente de la République d'Ouganda.

M. Le Président,

Permettez-moi, d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

La Tunisie, a toujours fait sien le renforcement de la coopération et de la concertation régionales et multilatérales. Cet engagement, une constante de notre politique étrangère, s'est traduit par la décision de notre pays de faire de l'année 2025 «l' Année du multilatéralisme et du renforcement de la coopération avec le système onusien ».

Cette initiative constitue une illustration concrète de notre attachement indéfectible au multilatéralisme et aux valeurs du vivre ensemble.

M. le Président,

Mon pays souhaite à cette occasion réaffirmer son engagement indéfectible envers l'esprit et la lettre de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques qu'il a ratifiée en 1997.

La Tunisie plaide en faveur du renforcement des capacités des Etats parties, particulièrement en Afrique, afin d'assurer une mise en œuvre appropriée de la CIAC. Les activités visant le renforcement des capacités ont pour but d'appuyer les Etats parties dans la mise en œuvre à l'échelle nationale de la Convention, et de promouvoir le progrès économique et technologique des Etats Parties à travers les applications pacifiques et technologiques de la chimie.

Dans ce sillage, le Gouvernement tunisien a co-organisé avec le ST, à Tunis, du 17 au 19 juin 2025, la 23ème réunion annuelle des autorités nationales africaines, qui a servi de plate-forme aux Etats parties pour discuter des défis, des actions prises au niveau national en vue de la mise en œuvre de la Convention. Elle s'est articulée notamment autour du statut de mise en œuvre de la Convention, les activités de renforcement des capacités des Autorités nationales africaines sous l'égide des articles VII, X et XI, l'évaluation de la 6^{ème} phase du Programme Afrique et la finalisation de sa 7ème phase.

Convaincue que l'action multilatérale et régionale en matière de désarmement doit être soutenue par des actions nationales concrètes, la Tunisie a constamment œuvré, avec un sens de responsabilité, à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Elle a consolidé son cadre législatif et réglementaire, renforcé son autorité nationale et s'est investie pleinement dans les initiatives de coopération technique et de renforcement des capacités.

La Tunisie a siégé au Conseil exécutif de l'OIAC de 1997 à 2011, avant de se retirer volontairement afin de favoriser une rotation régionale saine et équilibrée. Ce choix délibéré témoigne de notre attachement profond aux principes du multilatéralisme et de la solidarité africaine.

Aujourd'hui, fidèle à cet engagement constant, nous réaffirmons notre détermination à contribuer activement aux efforts de l'Organisation. Nous continuerons à soutenir toutes les initiatives visant à promouvoir l'universalité et l'application effective de la Convention.

Dans cette perspective, la Tunisie a présenté la candidature de S.E. Mr. Sabri BACHTOBI, au poste de Directeur général du ST de l'OIAC pour le mandat 2026-2030.

Cette candidature reflète la volonté sincère de jouer un rôle accru dans la gouvernance stratégique de l'Organisation. Nous aspirons à mettre au service de l'OIAC sa riche expérience, sa vision et son engagement en faveur d'un ordre international fondé sur la paix, la sécurité, la transparence et le respect du droit.

M. Le Président,

La position de mon pays est une position de principe, la Tunisie condamne fermement le recours aux armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toute circonstance.

Fidèle au respect de la légalité internationale, la Tunisie considère que l'emploi de l'arme chimique constitue une violation de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, des décisions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des règles du Droit international humanitaire.

M. Le Président,

Dans ce contexte, la Tunisie réitère son appui à la demande de l'Etat de Palestine qui a été soumise au Secrétariat Technique pour surveiller et enquêter sur l'éventuelle utilisation et la menace d'usage d'armes chimiques par l'occupant israélien, qui sont clairement interdits par le droit international, conventionnel et coutumier et qui requièrent un contrôle strict et immédiat de la part des Organisations internationales, y compris l'OIAC.

En conséquence, en tant qu'Etat partie, la Tunisie exhorte l'OIAC, conformément à la Convention, à assumer son devoir en prenant les dispositions nécessaires pour surveiller et pour enquêter sur la situation en Palestine concernant toute menace d'utilisation ou utilisation effective de produits chimiques toxiques par l'autorité occupante qui refuse à se conformer aux normes de droit international et aux résolutions des Nations Unies dont celles l'appelant à un cessez-le-feu «immédiat » à Gaza.

M. le Président,

La Tunisie rappelle l'importance d'aboutir au caractère universel de l'OIAC afin qu'elle puisse appréhender dans les meilleures conditions, les défis du nouveau cap liés à la prévention de la réémergence de l'arme chimique. A cet effet, nous appelons ceux qui sont encore en dehors du concert des Etats membres de l'Organisation à la rejoindre sans délais.

M. le Président,

Ma délégation souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du C.E et soit publiée sur Catalyst, ainsi que sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie.